

[Text]

order to try to stimulate the industry, one of their duties is to protect the \$10 million because they will not have any more; they would just be another government agency.

The Chairman: What is the breakdown in the Canadian film industry now between the feature film section, the educational section and the commercial section?

Mr. Gentleman: I would like to speak to that. When you foster and promote the development of a feature film industry in Canada, you are not solely developing feature films. You are developing an industry that is comprised of technicians in certain facilities who are able to tackle a variety of functions such as educational filming, documentary filming, what have you, and eventually you escalate to a point where you can now make a feature film.

The National Film Board is now attempting to make feature films. This is an area that it should not be in. If it has a subject that deserves a feature length that is fine, but it should not be making feature films for entertainment purposes. I do not see that it is a duty of government to entertain. It is to instruct—*instruct and entertain*, perhaps, but not just to entertain.

• 1250

The Chairman: We have been arguing that the House of Commons is the longest-running entertainment show on the Canadian scene.

Mr. Mongrain: I would like to ask another question, Mr. Chairman, on the distribution problem. Have you ever noticed monopolistic practices by American or British firms over here in the distribution of feature films in movie houses?

Mr. Bockner: I am in a very difficult position in terms of answering your question. As general manager of a film distribution company, I am a member of a group known as the Canadian Motion Picture Distributors Association. When I speak in respect of a question like that I could be taken as being a spokesman for such a group. And, brother, I cannot speak on the question at this point.

Mr. Mongrain: I do not think that you have to say any more. I think we guess what you would like to say.

The Chairman: I think that would be an unacceptable assumption but I would like to

[Interpretation]

font tourner afin d'essayer de stimuler l'industrie, un de leur devoir est de protéger le \$10 millions. Autrement ils n'auraient pas de fonds et deviendraient un autre organisme de l'État.

Le président: Mais dans la production cinématographique au Canada, est-ce que vous pouvez vous faire la répartition entre le long métrage, le film éducatif et le film commercial?

M. Gentleman: Je voudrais répondre à cette question. Lorsque vous favorisez et encouragez l'existence d'une industrie du long métrage au Canada, vous n'encouragez pas que les longs métrages. Vous encouragez une industrie qui comprend des techniciens, dans certaines installations, qui pourrait accomplir plusieurs tâches, depuis le film documentaire, le film éducatif, et ainsi de suite, et à un moment vous en arrivez au point où vous pouvez faire un long métrage.

L'Office national du film cherche actuellement à faire des longs métrages. Or, c'est un domaine où il n'a rien à voir. S'ils avaient un sujet qui pourrait justifier un long métrage, c'est très bien, mais ils ne devrait pas chercher à faire un long métrage uniquement de divertissement. Son but est d'instruire et peut-être de divertir mais pas uniquement de divertir.

Le président: On dit que la Chambre des communes est peut-être le vaudeville qui tient l'affiche depuis le plus longtemps au Canada.

M. Mongrain: Je voudrais poser une autre question sur la question de la distribution. Avez-vous déjà constaté des pratiques monopolistiques de la part des sociétés étrangères, britanniques ou américaines, au Canada, relatif à la distribution des longs métrages dans les salles de cinéma?

M. Bockner: Je suis gêné pour répondre à votre question parce que, en tant que directeur général d'une société de distribution, je fais partie de l'Association des distributeurs de film du Canada. Aussi, lorsque je traite de cette question, on pourrait considérer que je suis le porte-parole du groupe. Je vous assure que je ne peux pas me permettre de parler de ce sujet à ce moment-ci.

M. Mongrain: Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'élaborer: nous avons compris ce que vous aimeriez dire.

Le président: Je pense que c'est une supposition exagérée mais je voudrais vous demander